



Droit de la consommation Litiges location estivale

Par **Chene38**, le **18/11/2010 à 10:14**

Bonjour,

Je sollicite votre aide pour un conseil juridique.

Je suis confrontée a un problème, pour une location estivale. En effet, j'ai effectué le paiement de la location par carte bleue, lors de la réservation sur leur site, j'ai donc remplie ma part du contrat et mon obligation de paiement.

Le débit n'a pas été effectué par leur centre de paiement, mon compte était approvisionné au moment de la transaction, donc l'erreur ne viens pas de moi.

Aujourd'hui, ils me réclament un justificatif bancaire, attestant que mon compte a bien été débité.

Ont-ils le droit? Suis-je obligée de payer alors que le défaut de paiement vient d'une erreur de leur part?

Merci de me répondre ou de m'appeler directement sur mon portable : 0659344372

Par **Claralea**, le **18/11/2010 à 10:58**

Bonjour, votre obligation de paiement etait de vous inquieter de savoir pourquoi la somme n'avait pas ete debitée sur votre compte. Vous avez profité d'un service, vous devez en acquitter la somme. Il y a pu avoir un souci lorsque vous avez taper votre numero de carte ou autre.

D'un autre coté, c'est surprenant qu'il vous ait laissé la jouissance du bien alors que le paiement de la location n'etait pas credité.

Voyez avec votre banque